

ADHÉSIONS 2020

Bon à savoir...

Les adhésions se font par année civile. Les montants sont proposés par le Conseil d'administration et, conformément aux statuts, ils sont votés par l'Assemblée Générale des adhérents.

Les avantages d'une adhésion...

Être adhérent permet :

- de participer gratuitement (ou avec tarif réduit) aux activités, aux sorties, aux conférences... organisées par l'association et d'être couvert par l'assurance qu'elle a souscrite,
- de recevoir le bulletin « L'Ophrys » (bulletin des clubs CPN de la région) ainsi que la fiche mensuelle « Nature en famille » de la Fédération CPN (informations, activités, jeux autour d'un thème différent chaque mois),
- d'être associé à la vie de l'association, de proposer des activités, des actions à mener...,
- d'apporter un simple mais indispensable soutien à l'action menée pour développer *l'observation, la connaissance et la protection de la nature*, en particulier auprès des enfants et des familles.

Les tarifs...

- Adhésion individuelle adulte : 15 €
- Adhésion couple : 25 € (15 € + 10 €)
- Adhésion individuelle mineur : 8 € **(1)**
- Adhésion familiale **(2)** adulte : 10 € par adulte **(3)**
- Adhésion familiale mineur : 5 € par mineur **(1)**

(1) : Les adhésions des mineurs scolarisés à Port-Mort sont payées par l'Association qui utilise à cet effet la subvention spécifique attribuée par la Municipalité de Port-Mort ; les adhésions des mineurs de moins de 6 ans ne sont possibles que dans le cadre d'une adhésion familiale.

(2) : Une famille doit obligatoirement regrouper un ou plusieurs adulte(s) **ET** un ou plusieurs mineur(s). La composante adulte(s) peut être formée d'un seul ou des deux parents mais aussi d'un ou plusieurs grands-parents ; elle peut enfin mélanger parent(s) et grand(s) parent(s).

(3) : Une adhésion adulte est gratuite par tranche de 5 adhésions payantes dans une même famille.

Le paiement...

- À effectuer en liquide ou par chèque à l'ordre de « Club CPN La Catignolle Port-Mort ».
- Le paiement et le bulletin d'adhésion peuvent être remis directement à l'un des membres du Conseil d'Administration. Si le paiement s'effectue par chèque, il est possible de mettre celui-ci et le bulletin d'adhésion sous enveloppe cachetée libellée au nom de « Club CPN La Catignolle » et de déposer le tout dans la boîte aux lettres de la Mairie.